

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2022**

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, HERRERO, MICHEL,  
PALAU

Absents excusés : Mrs, FOUCQUE, PONTIER

### **MARCHÉ RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG**

Le cabinet CETUR et l'Agence Technique Départementale de l'Aude n'ayant pas terminé l'analyse des offres reçues sur la plateforme dématérialisée, la commission d'appel d'offres n'a pu se réunir et le Conseil Municipal n'a donc pas pu traiter ce sujet.

### **DESIGNATION NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A DÉMISSIONS**

Suite à la démission de Madame VINCENT Céline (du poste de 1<sup>ère</sup> adjointe) pour raison professionnelle, acceptée le 13 septembre 2022, et la démission de Madame HERMET Caroline (4<sup>ème</sup> adjointe) pour raison personnelle, acceptée le 15 septembre 2022 par Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 3.

### **ELECTION NOUVEAUX ADJOINTS**

L'assemblée procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Éric MICHEL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint au maire et est immédiatement installé.

Comme précédemment, chaque adjoint s'est vu attribuer ses missions et son domaine d'intervention précis pour le bon fonctionnement des services.

### **REMBOURSEMENT ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Conseil Municipal décide de refacturer à ses différents locataires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est perçue par la Communauté de Communes et réglée par la Commune avec la taxe foncière.

### **REMBOURSEMENT TAXE FONCIÈRE CAMPING**

Conformément au bail emphytéotique consenti au gestionnaire du camping au lieu-dit Saint Jean, la Commune doit rembourser tous les ans la taxe foncière. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de la somme au gestionnaire de cet établissement.

### **DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil Municipal décide de nommer Mr CANAL Philippe en tant que correspondant défense suite à une demande du Responsable des Correspondants Défense à la Délégation Militaire de l'Aude. Les correspondants défense assurent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Suite à la démission d'un agent technique, une vacance d'emploi ainsi qu'une offre d'emploi ont été enregistrées sur le site emploi-territorial.fr.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le tableau des effectifs de la commune de Saissac est donc modifié suite à la création du poste et à la démission de l'agent titulaire.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN RELAIS TNT**

L'assemblée décide de renouveler le contrat de maintenance assuré par la société AUDITEC depuis octobre 2016 pour l'entretien du relais TNT.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 2159.62 € H.T. soit 2591.54 € TTC pour l'année.

## **MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Conseil Municipal décide d'actualiser le plan communal de sauvegarde suite aux différentes démissions (agent de maîtrise et membres du conseil municipal)

## **DEMANDE DE RÉTROCESSION VOIRIE ET ESPACES VERTS LOT. MOULIN A VENT AUPRÈS D'HABITAT AUDOIS**

Le Conseil Municipal décide de faire la demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts auprès d'Habitat Audois du lotissement Moulin à vent. En effet, suite à une demande d'un administré pour l'achat d'une bande de terrain, la commune a constaté que cette rétrocession n'avait pas été effectuée.

## **ADHÉSION NOUVELLES COMMUNES RÉSEAU11**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de ARQUES, CASSAIGNES, COUSTAUSSA, COUSTOUGE, JONQUIERES, PEYROLLES et SERRES ont sollicité leur adhésion au Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau11 pour l'intégralité de ses compétences.

Il précise qu'au terme des articles L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de nouveaux adhérents et l'extension d'un syndicat conséquente sont subordonnées à l'accord des organes délibérants des collectivités membres du Syndicat, donné dans les conditions de majorité prévues par ces articles (majorité qualifiée). Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de ces communes au Syndicat Mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau11.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Information d'une réunion « un an à vos côtés » avec les conseillers départementaux, Chloé DANILLON et Paul GRIFFE le lundi 17 octobre à 18h00 à la salle polyvalente de Raissac sur Lampy ouverte à l'ensemble de la population

- Dans le cadre de la transition énergétique et afin de maîtriser les consommations d'énergie au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité, la commune procédera à l'extinction totale de l'éclairage public de minuit à 6h00 du matin. Pour les mêmes raisons, les illuminations de Noël se feront uniquement sur l'axe principal de la commune et sur les mêmes horaires.
- Suite à la demande de l'association « le comptoir des coccinelles », l'ouverture de la Tour pourra se faire sous certaines conditions.
- L'Agence Nationale du Sport a décidé d'octroyer à la commune une subvention pour un montant de 31 123.00 € pour le projet d'installation d'un city-park.
- Des devis auprès d'entreprises sont demandés pour effectuer l'étanchéité du parvis de la mairie, l'abattage des sapins de la zone de la Bourdette et l'isolation des locaux se trouvant au-dessus des classes de l'école publique.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas emprunter pour l'achat du nouveau camion, les propositions du Crédit Agricole n'étant pas satisfaisante (plus de taux fixe).
- Madame Josette FRANCOIS demande qu'une commission tourisme/culture/patrimoine soit organisée afin d'évoquer le bilan estival ainsi que les futurs projets pour 2023.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00

Le Maire,

